



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 9 Mai 2023

Procès-verbal n° 605

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

Excusée : Elodie Diasparra

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline

Rappel comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**

Catégorie Niveau et Poule

Merci

COURRIERS : LA MURETTE, G A P S , COLLINES, CLAIX, DOMENE, VEZERONCE
HUERT, BOURBRE, LA COTE ST ANDRE, AIX, VAREZE, LAURA FOOT, GT NIVOLAS
TSC

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet : 06 52 97 94 37

TOUS LES MAILS EMANANTS D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE

DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

Challenge MONTPIED U 15 U18

Le championnat arrive à son terme, pensez à remplir vos fiches

CHAMPIONNAT U 15

D 2

Poule C

J 11 du 9 Mai

BIEVRE FEMININ – ECHIROLLES 16 h stade de la Bièvre à la Cote St André

U 13

La commission lance une réflexion sur la catégorie vis-à-vis de la gestion des plateaux

- Création plateau U 13F /U 12 F et U 11 F/ U 10F
- Soit statut quo c'est-à-dire plateau U 12F

Très prochainement un Google forme vous permettra de vous positionner la commission compte sur vos réponses

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55